

COMPTE-RENDU - CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 19 décembre 2025 en MAIRIE à 18h00

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard FAVIER, Maire

Présents : ALVES Pierrette, COMBEMOREL Sophie, DESAUNOIS Frédérique, FAVIER Bernard, GIRAUD Patrice, GOURDY Agnès, GOUYON Gilles, LECUYER Lionel, MOURLON Gérard, RENARD Alexis, GRENAT Claude

Absents excusés : BAGNAUD Marie-Claude, LORANS Florine

Le Conseil municipal désigne comme secrétaire de séance : Sophie COMBEMOREL

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente. Le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

I- Compte rendu des décisions du Maire

Décision n°2025-07 du 30 septembre 2025

Avenant n°1 – Marché de travaux Réhabilitation de l'épicerie communale – Lot 2 (Charpente Couverture)

Un marché avait été conclu avec l'entreprise SUCHEYRE pour un montant initial de 47 087,95 € HT.
Des travaux en moins (traitement des champignons) ont été constatés pour un montant de -194,00 € HT.

Le Maire a validé et signé l'avenant correspondant, portant le montant total du marché à **46 893,95 € HT**.

Décision n°2025-08 du 16 décembre 2025

Création d'un réseau d'eaux pluviales – Lieudit CARTON

Le devis de l'entreprise SASU ANDRE TP, d'un montant de **9 505,20 € TTC**, a été approuvé pour la création d'un réseau d'eaux pluviales.

Les crédits sont imputés au budget communal.

Décision n°2025-10 du 16 décembre 2025

Prestation aide cantine / entretien des locaux

Afin d'assurer le remplacement temporaire d'un agent en arrêt maladie, le devis de l'entreprise AID'A DOM 63 a été approuvé pour un montant de **1 930,00 €**, correspondant à 96,5 heures de prestation du 5 janvier au 6 février 2026.

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

II-Ordre du jour

1) Ouverture des crédits d'investissement 2026

Le Conseil municipal, afin d'assurer la continuité des opérations avant le vote du budget primitif 2026, autorise l'ouverture anticipée des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025, soit un montant total de **572 377,77 €** réparti comme suit :

- Chapitre 204 : 43 375,00 €
- Chapitre 21 : 34 073,77 €
- Chapitre 23 : 494 929,00 €

Adopté à l'unanimité

2) Éclairage public – Maintien exceptionnel

Le Conseil municipal approuve les dates de maintien exceptionnel de l'éclairage public pour les manifestations communales et associatives listées (Sainte-Barbe, fêtes locales, marchés d'été, Noël, etc.).

➤ Principe général

L'éclairage public sera maintenu **tous les samedis**, dans le bourg et aux abords de la salle des fêtes.

➤ Dates et périodes spécifiques de maintien de l'éclairage public

- Le **vendredi 12, samedi 13 et dimanche 14 juin** dans le bourg et à la salle des fêtes (fête patronale)
- Du **6 juillet au 2 août**, chaque soir, à la colonie de Beaufessoux
- Tous les **mercredis du 1er juillet au 26 août** dans le bourg (marchés d'été), jusqu'à **23h00**
- Le **vendredi 11 et le samedi 12 décembre** dans le bourg et à la salle des fêtes (marché de Noël et arbre de Noël)
- Le **jeudi 24 décembre** dans le bourg (réveillon de Noël)
- Le **jeudi 31 décembre** dans le bourg et à la salle des fêtes (Saint-Sylvestre)

Une communication sera effectuée auprès des administrés.

Adopté à l'unanimité

3) Hangar ULM – Exonération et loyers futurs

Compte tenu des travaux de toiture réalisés après le sinistre de 2022, les loyers 2022 à 2025 n'ont pas été appelés.

Le Conseil municipal décide de laisser les locaux à titre gratuit à l'association Aéroclub des Combrailles.

Décision adoptée à l'unanimité.

4) Projet d'ouverture de l'épicerie communale

Le Conseil municipal fixe le montant du loyer du futur bail commercial à **450 € HT mensuels** et autorise le Maire à engager la rédaction du bail.

Adopté à l'unanimité.

5) Tarifs assainissement 2026

Après présentation des éléments transmis par la SEMERAP, le Conseil municipal décide de maintenir la surtaxe communale à 0,56 € HT / m³

Décision adoptée à l'unanimité

6) Avenant non-valeurs assainissement

Le Conseil municipal approuve l'avenant proposé par la SEMERAP concernant l'apurement annuel des créances irrécouvrables, dans la limite d'un plafond de 1 % de la part collectivité.

Le Maire est autorisé à signer l'avenant.

Adopté à l'unanimité.

7) Demandes de subventions – CD63

Le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter le Conseil départemental du Puy-de-Dôme pour :

- La création de logements communaux au-dessus de l'épicerie ;
- Le financement d'une étude de faisabilité préalable à l'acquisition d'un immeuble et d'une parcelle.

Adopté à l'unanimité.

8) Programmation FIC 2026

Le Conseil municipal valide la programmation des travaux de voirie proposée dans le cadre du FIC 2026, en tenant compte du reliquat subventionnable de **58 726 €**.

3	<u>VISIGNOL MAISON MIOCHE</u>				
	Dérasement, balayage et reprofilage en grave				
	émulsion avec accrochage	m ²	175,00	12,20	2 135,00
	Enduit bicouche gris 6/10, 4/6	m ²	175,00	4,30	752,50
					<u>2 887,50</u>
4	<u>LA MOTTE DU RD. JUSQU'À LA MAISON ROSMINY</u>				
	Dérasement, balayage et reprofilage en grave				
	émulsion avec accrochage	m ²	2500,00	12,20	30 500,00
	Enduit bicouche gris 6/10, 4/6	m ²	2500,00	4,30	10 750,00
					<u>41 250,00</u>
5	<u>RETAILLAT - LA MARCHÉ</u>				
	Dérasement, balayage et reprofilage en grave				
	émulsion avec accrochage	m ²	2800,00	12,20	34 160,00
	Enduit bicouche gris 6/10, 4/6	m ²	2800,00	4,30	12 040,00
					<u>46 200,00</u>

Le second chiffrage en deuxième intention en cas de reliquat de subvention :

6	BUFFEVENT				
	Dérasement, balayage et reprofilage en grave	m²	750,00	12,20	9 150,00
	émulsion avec accrochage	m²	750,00	4,30	3 225,00
	Enduit bicouche gris 6/10, 4/6				12 375,00

1	IMPASSE DU FOURNIL				
	Enduit bicouche gris 6/10, 4/6 compris protection des murs et des affleurants	m²	230,00	13,90	3 197,00
	<i>Le réglage et cylindrage en GNT 0/31,5 n'est pas à notre charge comme vu le 20/11/2025 sur place; par suite, les formes de pente ne sont pas de notre responsabilité</i>				3 197,00
2	IMPASSE DES POTAGERS				
	Dérasement, peignage du support, réglage en GNT 0/31,5 d'apport compris cylindrage et enduit bi	m²	90,00	27,00	2 430,00
	<i>Seule la largeur actuelle de voirie est comptée dans le présent devis; par suit, aucune surlargeur ne sera traitée</i>				2 430,00

Adopté à l'unanimité.

9) Mise à jour des contrats PERICHON Architecture

Le Conseil municipal :

- Approuve l'avenant de +15 % pour la maîtrise d'œuvre de l'épicerie (nouveau montant : 39 991,25 € HT) ;
- Approuve la nouvelle mission de maîtrise d'œuvre pour les logements communaux (24 075 € HT) ;
- Approuve la mission ALGECO école (2 500 € HT) ;
- Approuve les missions relatives à l'église et à l'ancienne colonie (diagnostics et missions de base).

Le Maire est autorisé à signer les documents correspondants.

Adopté à l'unanimité.

10) Ressources humaines

Le Conseil municipal :

- Autorise la prolongation du CDD de Mme SAPHAR COUTIERE Laurence jusqu'au 30 avril 2026 (20h/semaine) ;
- Prend acte de la titularisation de Mme Margaux ROOSE au 1er janvier 2026 ;
- Prend acte de l'organisation temporaire du service en lien avec l'arrêt maladie de Mme CHENILLE.

Adopté à l'unanimité

11) Validation du RPQS Assainissement

Le Conseil municipal approuve le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) assainissement avant transmission et publication.

Adopté à l'unanimité.

12) Projet d'amélioration de la voirie forestière

Les projets concernant la Forêt du Bourg, Redon Beaufessoux et Vernadel sont présentés (plans et devis). *le Bladeix*

Le Conseil municipal prend acte de l'état d'avancement et engage la réflexion en vue d'une programmation ultérieure des travaux et demandes de subventions.

III – Question diverses

Madame DESAUNOIS propose d'allumer le carrefour des Barses dès 5h30. Monsieur le Maire propose de prendre rendez-vous avec les intervenants du SIEG pour reparler de l'étude faite sur l'allumage et l'extinction de l'éclairage public.

Madame GOURDY demande s'il serait envisageable de poser un panneau au Pont du Bouchet afin d'établir en un sens unique la circulation des poids lourds sur cette route. Il faudrait voir avec monsieur Goursonnet les possibilités du département à réguler cette circulation.

Madame ALVES demande à ce que les trous sur les voiries du Vernadel, des Chaussades, du Bladeix et de la Chomette soient rebouchés.

V – Rapport des comités consultatifs et syndicats

Sur la partie vie communale : Les vœux du Maire se tiendront le 10 janvier à 11h00 à la salle des fêtes.

Sur le tourisme et le patrimoine : Le tour des chantiers réalisés par la Remaille a été organisé

Sur le SICTOM : il faudrait diffuser les informations concernant les distributions de composteurs sur illiwap et le site

VIII – Réunions et Manifestations décembre – janvier

1) Réunions décembre - janvier

Date	Nom	Horaires	Lieu
10/01	Vœux du Maire (St Priest des Champs)	11h15	St Priest des Champs
17/01	Vœux Communauté de communes	18h00	St Eloy Les Mines

2) Manifestations décembre - janvier – février

Date	Manifestation	Lieu	Association
31/12	Réveillon Crouzadous	St Priest	Crouzadous
4/01	Galette 3 ^e Age	St Priest	3 ^e âge
11/01	Belotte	St Priest	Comité des fêtes
17/01	Sainte Barbe	St Priest	Pompiers
31/01	Choucroute	St Priest	JSSP

Prochain Conseil Municipal le : 27 février à 18h00

Le Maire :



Le secrétaire :

